

Le Sénat

protéger les intérêts différents des Canadiens. Les recommandations de ce rapport ont été approuvées à l'unanimité par l'Assemblée législative de l'Alberta en mai 1985.

Le 10 mars de cette année, l'Assemblée législative de l'Alberta a confirmé son appui unanime au rapport du comité spécial.

D'autres ont proposé l'exemple du Sénat australien pour greffer le principe fédéral sur un système de gouvernement parlementaire. Comme au Canada, la deuxième Chambre de l'Australie devait s'assurer que le gouvernement national n'oubliait pas les intérêts des États.

La réforme du Sénat et un Sénat élu directement en particulier sont des questions qui intéressent de plus en plus les gens et qui attirent beaucoup les dirigeants politiques de l'Ouest. Il n'y a pas de doute que des élections directes représentent, en partie, le désir d'être plus vigoureusement représenté auprès des institutions fédérales. De même, on s'intéresse à un Sénat EEE, bien que de difficiles questions persistent au sujet des pouvoirs d'un tel Sénat, de ses relations avec la Chambre des communes et de ses conséquences pour les pouvoirs des gouvernements provinciaux. Comme l'ont signalé les professeurs Peter McCormick et David Elton dans leur article de mars 1987 pour la Canada West Foundation intitulé «L'économie de l'Ouest et l'unité canadienne», si l'on remplace le Sénat actuel par un nouveau Sénat élu, il faudra résoudre un grand nombre de questions de détail. Néanmoins, ils ont ajouté ce qui suit:

Si le Canada veut conserver et améliorer les possibilités de ses citoyens dans un monde de plus en plus concurrentiel, il doit créer des institutions nationales capables d'agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Enfin, les professeurs McCormick et Elton ont rappelé aux premiers ministres la nécessité d'envisager la réforme du Sénat. Voici ce qu'ils ont déclaré:

Nous venons à peine d'entamer le processus de renouveau de la Fédération canadienne et si nous sommes arrêtés dans notre élan, nous n'aurons peut-être pas le loisir d'attendre un siècle de plus avant que les problèmes se posent à nouveau.

Avant la réunion des premiers ministres au lac Meech, le premier ministre Getty a approuvé la proposition relative au Sénat élu, efficace et avec représentation égale des provinces. Dans le discours qu'il a prononcé le 5 avril au congrès du parti progressiste conservateur de l'Alberta, il a déclaré que le Canada ne peut s'épanouir de façon salutaire que grâce à une représentation régionale équitable et équilibrée.

Sans chercher d'aucune façon à minimiser l'importance de la réforme du Sénat, le 9 avril dernier, à la Chambre, le premier ministre a rappelé à tous les premiers ministres leur engagement aux termes de la déclaration d'Edmonton d'août 1986, selon lequel la première priorité constitutionnelle était la suivante:

... favoriser la participation totale et active du Québec à la fédération canadienne. Les premiers ministres se sont entendus pour tenir ensuite d'autres entretiens constitutionnels sur les questions soulevées, y compris, entre autres, la réforme du Sénat, les pêches, les droits de propriété, et ainsi de suite.

Puis le premier ministre a ajouté:

Si l'on procède à la réforme du Sénat en appliquant la formule recommandée par les premiers ministres provinciaux, le gouvernement du Canada aura une proposition à soumettre en matière de réforme du Sénat.

Dans le même ordre d'idée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous a mis en garde alors que nous amorçons la deuxième série d'entretiens constitutionnels. Prenant la parole à Camrose, en Alberta, le 25 avril dernier, il a

signalé qu'il faudrait examiner attentivement de nombreuses questions avant de procéder à la réforme du Sénat car on ne peut pas modifier une institution sans tenir compte de toutes les autres. Le ministre a également affirmé que le gouvernement veut apporter des changements qui améliorent la conduite des affaires du Canada, et qui font appel à la fois à la détermination et au discernement. Il a ajouté que c'est dans cet esprit que le gouvernement envisagera la réforme du Sénat qui s'impose de toute évidence.

Le premier ministre et ses dix homologues provinciaux ont franchi une étape cruciale en vue de renforcer la fédération en s'entendant sur la principale priorité constitutionnelle: ramener le Québec au sein de la Confédération. Cependant, le processus ne s'arrête pas là. Voici ce que prévoyait le communiqué émis le 30 avril au lac Meech:

Rendre obligatoire la tenue au moins chaque année d'une conférence des premiers ministres sur la constitution, la première devant avoir lieu dans les 12 mois suivant la proclamation de la présente modification constitutionnelle, au plus tard d'ici la fin de 1988.

Parmi les points de l'ordre du jour inscrits dans la constitution figureront la réforme du Sénat, notamment les fonctions et le rôle du Sénat, les pouvoirs du Sénat, le mode de sélection des sénateurs et la répartition des sièges au Sénat.

Enfin, en guise de manifestation de bonne foi de la part du premier ministre, le communiqué stipule que:

... tant que la constitution n'aura pas été modifiée en ce qui concerne le Sénat, le gouvernement fédéral nommera, à même une liste de noms proposés par la province où une vacance se produit, une personne dont la candidature lui agré.

Je rappelle aux députés que cette modification du mode de nomination au Sénat est une variante des nombreuses propositions formulées dans le passé en vue de donner aux provinces leur mot à dire dans la sélection des sénateurs. Il y a eu notamment la proposition du gouvernement fédéral dans le document de réflexion de 1969 intitulé *La Constitution canadienne et le citoyen*. Voici ce qu'on y trouvait:

Les sénateurs pourraient être choisis en partie par le gouvernement central et en partie par les gouvernements provinciaux. La sélection des sénateurs par les provinces pourrait être laissée aux gouvernements provinciaux.

Le premier ministre a déclaré ce qui suit à la Chambre le 1^{er} mai:

L'Accord du lac Meech est avantageux je pense pour le Canada et pour tous les Canadiens et Canadiennes. Cet accord déblocquera le processus de réforme de la constitution et permettra aux pays de tourner son attention vers d'autres questions importantes comme la réforme du Sénat et les pêches.

Le premier cycle de renouvellement de la constitution sera bouclé avec le dépôt et la proclamation de l'Accord du lac Meech. La réforme du Sénat en fait partie intégrante, et figure même en tête de l'ordre du jour du second cycle.

Il reste certes beaucoup à accomplir, mais n'oublions pas que nous avons déjà fait un grand pas. Je crois que, comme le premier ministre l'a déclaré dans son discours à Sept-Îles, au Québec, le 6 août 1984, nous sommes au seuil d'un authentique renouveau national.

[Français]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de discuter sur la motion de notre collègue de Bow River (M. Taylor) concernant une réorganisation du Sénat, et je pense qu'il serait utile que je place cette question dans un certain contexte historique pour en faciliter la compréhension. Je dois référer à la réunion des Pères de la